L'INFO QUE VOUS NE TROUVEREZ PAS AILLEURS. L'ÉCHO DE CELLE QUE VOUS TROUVEZ AILLEURS.

Les échos de Saint Clément



Naissance d'une association!

La dernière campagne municipale a révélé chez de nombreux Saint Clémentois une soif d'informations sur leur commune, sa vie, sa gestion et l'envie de partager sur l'activité et les besoins de chaque quartier. Saint Clément est une commune avec un habitat résidentiel plutôt dispersé dans la nature : c'est ce qui fait son attrait!

Les échanges y sont, de ce fait, moins faciles que dans un village où l'habitat est historiquement concentré.

Nous avons voulu construire sur cet élan, ce dynamisme, cette soif d'informations, bien au-delà d'une démarche électorale, mais dans une démarche politique au sens premier du terme : **la vie de la cité**!

Nous vous proposons aujourd'hui un premier pas dans cette démarche : un bulletin trimestriel qui aborde les sujets que vous jugerez importants pour Saint Clément et les Saint Clémentois. Nous comptons sur vous pour y contribuer activement, soit en nous proposant des sujets à creuser soit en nous fournissant des articles déjà élaborés.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre associatif: «Les échos de Saint Clément » est une association loi 1901 sans but lucratif et dédiée à l'information des Saint Clémentois. Votre participation sera déterminante pour faire vivre cette association : alors adhérez, participez, contredisez!

En bref, ensemble, faisons-la vivre!

Sachez que chaque article sera prolongé sur notre site lesechos desaint clement.org et ouvert aux commentaires. Certains feront même l'objet de dossiers complets. Les articles de l'"English Corner" pour nos résidants de langue anglaise y seront traduits. Vous pourrez également nous suivre sur notre page Facebook « Les échos de Saint Clément ».

Nous vous y attendons!

Pour ce premier numéro, l'actualité nous en à dicté le contenu : les intempéries qui ont provoqué de nombreux dégâts dans notre village, et un dossier entièrement consacré à Oxylane, le projet commercial voulant s'installer à l'entrée de Saint Clément, face à Bissy.

Claude Fernandez, président de l'association.

1ère EditionHiver 2014

Sommaire

DÉCOUVRIR

Les brèves Page 1 Dossier Oxylane Page 4

COMMENTER

L'édito Page 1 Ils ont dit... Page 3

VIVRE

Les inondations Page 2

ENGLISH CORNER

Sur le marché Page 8

Nos voeux

Qu'en 2015, il y ait pour vous :

Des sourires, pour chasser la tristesse,

De l'audace, pour que les choses ne restent jamais en place,

De la confiance, pour faire disparaître les doutes,

Des gourmandises, pour croquer et déguster la vie,

Du réconfort, pour adoucir les jours difficiles,

De la générosité, pour se nourrir du plaisir de partager,

Des arcs en ciel, pour colorer les idées noires,

Du courage, pour continuer à avancer!

En bref ...

...Saint Clément de Rivière classée en "catastrophe naturelle" pour les intempéries du 29 Septembre et du 6 Octobre...

...Démission de la conseillère municipale Mme Patricia Leroy de tous ses mandats. Elle est remplacée par Stéphan Bayssière.....

...Des produits pour les fêtes au marché du dimanche au Boulidou pour le mois de Décembre, en remplacement du marché de Noël annulé ...

...."Le grand concert" annulé suite aux intempéries : la salle Bazille qui devait l'accueillir est sinistrée...



2014 : ce n'est pas la première fois!

1933, 1958, 1976, 2003, 2005, 2014 : Saint clément de Rivière, une histoire d'eau!

Ce cliché nous montre les dégâts causés par ces fortes pluies en 1933 : à Saint Clément, la canalisation d'eau qui, de la Sourcette, rejoint la canalisation venant de la source du Lez fut emportée comme un fétu de paille. L'eau venant du Val d'Embarre et des collines de Bouzenac s'était concentrée là où se trouve l'ancien terrain de football. Cette fin septembre 1933, il tombe 354 mm d'eau en quelques jours.



Septembre et Octobre 2014

Notre commune reçoit plus de 450 mm d'eau au m² en trois épisodes bien distincts. Le plus marquant, celui de la nuit du 6 au 7 octobre, n'a pas épargné notre centre village : parkings souterrains, école maternelle, salle Bazille, halle aux sports et courts de tennis, tous plus ou moins gravement touchés.... En 1933, ces lieux sinistrés n'étaient que des zones agricoles. Notre urbanisation actuelle doit nous conduire à prendre des mesures de précaution pour éviter à nouveau ces catastrophes.

Quelles responsabilités?

Un entretien de ces affluents, un nettoyage systématique de ces rives pour empêcher la formation d'embâcles (obstruction de branchages), un nouveau calibrage du pont des tennis qui fait barrage à l'écoulement naturel du Ravin d'Embarre et un élargissement du cours d'eau au niveau de l'école maternelle sont les mesures les plus évidentes.

Pour la partie du nouveau coeur de village, il semble que ce soit plus problématique car le sous-sol de notre commune comporte un nombre incalculable d'émergences, autrement dit de Boulidou (endroit d'où l'eau sort en bouillonnant).

NB: En application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.

Épisode méditerranéen

Notre commune fait partie du bassin versant du Lez. Lors de ces épisodes, la pluie ruisselle sur nos collines et se déverse dans les affluents du Lez : le Ravin d'Embarre et la Lironde.

Le Ravin d'Embarre

Ce petit ravin débute dans le Patus au pied de "l'homme mort" ou "l'aulne mort ", suivant les acceptions. Il court au pied du Miradou puis passe près des tennis, traverse le Boulevard de la Colline, longe l'école maternelle, traverse le domaine de Saint Clément et enfin se jette dans le Lez. C'est la violence de sa crue qui, en 1933, est responsable des dégâts vus dans la photo ci-contre.



Affluent du Lez le plus connu, il débute dans la plaine des Vautes, passe le long du Mas Marié, puis au chemin du gué et file vers le sud de la commune le long de Montferrier et se jette à la Valette. La photo prise cidessus l'a été au pont du rond-point d'entrée dans le coeur du village en venant de Fontfroide.



Ils ont dit ...

Lus dans le Midi Libre et sur le site de l'école ESARC évolution

Midi libre : "le campus de Bissy déménage à Odysseum".

L'établissement, propriété du groupe Studialis, s'installera en 2015 derrière le parking de la clinique du Millénaire, à Montpellier".

http://www.midilibre.fr/2014/05/05/le-campus-debissy-demenage-a-odysseum,856784.php article de KARIM MAOUDJ du 5 Mai 2014. C'est pour accroître leur capacité d'accueil en nombre d'étudiants et de formations que le campus déménage. Le groupe compte en effet développer les croisements entre leurs diverses formations. Dans ce cadre, le futur campus accueillera un établissement décentralisé du célèbre Cours Florent, qui appartient au même groupe. Cela représente un investissement de plus

de 8M€.

Ce développement nous réjouirait profondément si cela ne s'accompagnait pas de leur départ de la commune!
Cette information est confirmée par l'article trouvé sur le site de l'école : http://www.esarc-evolution.fr/ecolebts-montpellier/vie-etudiante/actualite/futur-campus-bts

Image 3D du projet d'implantation d'ESARC évolution à Odysséum, el qu'il est présenté sur le



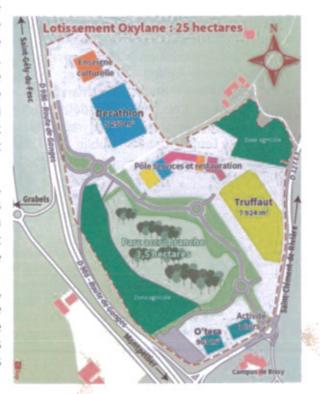
Dossier: Projet Oxylane: le zoom.

Quel est ce projet dont la presse et nos élus (Mairie de Saint Clément de Rivière, Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup) nous parlent en ce moment ? L'enquête publique s'est terminée le 27 Octobre et l'avis du commissaire enquêteur a été rendu le 20 novembre.

Le 20 novembre 2014, M. Léon BRUNENGO, commissaire-enquêteur dédié, a rendu un avis favorable avec réserve à l'ouverture au public du lotissement multi-activités Oxylane prévu à Fontfroide-le-Bas à Saint Clément. Chacun d'entre nous connaît bien ce large espace agricole et partiellement boisé qui accueille notamment les tournesols en saison mais aussi une biodiversité, faune et flore certaines. En termes paysagers, ces étendues

vertes constituent notamment la porte d'entrée principale de Saint Clément; elle est donc gardienne de l'image de notre beau village pour qui préserver son environnement réputé exceptionnel est une fin en soi. Mais encore, le projet Oxylane, de par son ampleur (23 hectares à aménager sous la houlette d'un mastodonte de la grande distribution qui n'est autre que Décathlon), soulève des questions multiples. Pour aujourd'hui et plus encore dès demain: quid de la gestion de l'eau, du trafic routier ou du risque d'inondation, quel impact sur nos taxes et impôts, sur le commerce de proximité, ...

Le complexe devrait s'ouvrir au public d'ici septembre 2016, autant dire sous peu. Qu'ont donc prévu la municipalité et les autres collectivités locales, pour accompagner l'implantation et l'intégration d'un projet de cette envergure à Saint Clément ? Pourquoi soutient-elle ce projet qui va à l'encontre de la charte communale pour l'environnement ou l'agenda 21 de la commune ? Nombreuses sont déjà les voix qui s'élèvent, regroupées ou non en associations. Une pétition contre le village commercial a collecté en quelques jours pas moins de 1.400 signatures! Quelle que soit notre couleur politique, ayons les bonnes informations, avant qu'il ne soit trop tard. Nous vous proposons ici quelques axes de réflexion.



Le Dossier...

Le paysage

'impact sur notre paysage est un des points sur lequel tout le monde s'entend.

« Notons en passant que c'est précisément ce que nous avons fait à St Clément depuis 1983, avant de concevoir et développer notre charte communale pour l'environnement dès 2003 (...). Le citoyen adhère toujours au projet qui porte sur la qualité de son cadre de vie, et vise à l'amélioration de son environnement paysager, végétal et architectural (...). L'identité rurale des communes de notre territoire doit être absolument pérennisée. » Charte communale pour l'environnement, communication faite à la séance du conseil municipal du 8 mars 2011.



En revanche, au sujet des chiffres du périmètre imperméabilisé, c'est-à-dire les espaces destinés à être bâtis (cf. bâtiments, parkings et autres voiries utiles), des divergences existent. Il est annoncé par la municipalité que seul un tiers des 23 hectares serait « transformé » : or, tout indique que le chiffre est plus proche des 50 % (11,14 Ha, cf. rapport d'enquête publique) . Pourquoi ces espaces n'ont-ils pas été réservés à la conservation de notre identité rurale ? Nous habitons ici pour ces paysages-là. Cela fait sauter la coupure verte qui marque l'entrée dans le Grand Pic St Loup, Demain, le reste des terres Fontfroide-le-bas seront-elles bétonnées

? Dès ce projet, en tout cas, nous serons intégrés visuellement au pôle métropolitain de Montpellier.

Un cahier des charges portant sur les contraintes architecturales et paysagères a bien été établi par une agence d'architecture. Il s'agit de la Sarl CBG international, que l'on connaît bien ici pour sa réalisation du cœur de village de Saint Clément.

Quelles obligations incombent réellement aux enseignes de la zone et quelle marge de manœuvre ont-elles par défaut pour assurer leur reconnaissance du public ? N'associe-t-on pas Décathlon à ses gigantesques bâtiments à l'immense enseigne de coloris turquoise ?





« (...) Mais le plus important demeure notre magnifique prise de conscience en faveur de l'environnement, forme supérieure du combat pour l'homme. C'est de tout cela que nous avons tiré notre expérience, car il fallait sans cesse promouvoir un cadre de vie à l'échelle humaine en concordance avec la modernité, sans oublier d'écarter « les marchands du temple » pour que la commune de St Clément de rivières ne soit jamais trahie ou revendue... malgré sa situation périurbaine » Lettre de M.CACCIAGUERRA, le 18 septembre 2013

L'eau

respect de l'environnement est un sujet particulièrement vaste.

il y a toutes sortes d'enjeux : relatifs à l'eau (eau potable, eaux usées, risque d'inondation), à la biodiversité, à la pollution sonore, de l'air, etc.

La présence de captages et d'une source à proximité n'est pas à prendre à la légère. Le dossier d'enquête, reprenant une étude hydrogéologique commanditée par... le donneur d'ordre - à savoir Décathlon lui-même, précise bien les risques sur l'eau potable inhérents à la construction d'une telle zone mais en circonscrit l'impact à la seule phase des trayaux.

Le traitement des eaux usées est en soi un sujet essentiel à Saint Clément. Leur centralisation sur la station d'épuration de Rouargues est actuellement en cours. La station s'agrandit et est mise aux normes. L'achèvement des travaux devrait en théorie concorder avec l'ouverture prochaine d'Oxylane mais la date de mise en service est évidemment sans garantie, d'où la réserve formulée à juste titre par le commissaire-enquêteur.

Au-delà du rétro-planning, à qui incombera in fine la charge importante des infrastructures rendues nécessaires par l'arrivée de Décathlon et consorts?

Les accès

est prévu que tous les flux : Grabels, Bissy, Oxylane, Saint Clément, Montferrier, transitent tous par un nouveau rond-point au niveau de l'accès à Bissy.

Pour rappel, les flux concernant Oxylane sont évalués à 4.000 véhicules/jour le vendredi et autour de 8.000 le samedi et 2.000 les autres jours. Rajoutons à cela les flux habituels en heure de pointe qui provoquent déjà des bouchons sur la bretelle d'accès et du côté de Grabels. Le rond-point permettra aux flux venant d'Oxylane et de Bissy de mieux s'insérer au prix, on peut le

penser, d'un ralentissement global des autres flux. On est loin de la fin des bouchons...

Question subsidiaire : qui va payer ? Le Conseil Général est le seul à avoir voté contre le projet en CDAC.

A ce jour, aucune solution de transport en commun (qui serait additionnelle à la desserte déjà jugée insuffisante assurée par la société de cars Hérault transport) pour desservir le complexe n'a été proposée. L'usage des modes de transport doux type vélo sera à proscrire étant donné la faiblesse et la dangerosité des équipements alentours actuels.

Les avis du commissaireenquêteur

Le paysage:

En passant d'un espace agricole à un lotissement multi-activités, le paysage est totalement transformé (...). Une partie de cette surface agricole sera conservée (certes beaucoup moins grande) (...) . L'agence CBG (...) a établi un cahier des charges architecturales et paysagères qui s'applique à toutes les constructions implantées sur le lotissement. Ce dispositif me permet de dire que le lotissement va contribuer à transformer le paysage de manière positive.

Les accès:

// La création de giratoires, à la place deux carrefours actuels, permettra, malgré l'accroissement du nombre des véhicules empruntant ces routes, de sécuriser et de fluidifier la circulation des voitures. Tenu compte de la conjoncture économique actuelle, je ne pense pas que le conseil général aurait financé ces aménagements sans la participation, (...) de la société DECATHLON. La création du lotissement permet d'améliorer très sensiblement la situation actuelle."



Le Dossier...

Les inondations

es derniers épisodes pluvieux répétés, nous ont montré à quel point l'écosystème est fragile.

L'espace de Fontfroide a plusieurs fois été inondé et pas seulement la route en contre-bas. Les 7 bassins de rétention d'une surface totale de 17.000 mètres carrés imposés par la réglementation pour canaliser un trop plein d'eau suffiront-ils à repousser les colères du ciel dans un espace hautement imperméabilisé (11.14 Ha sur 23 Ha)?

Question d'autant plus

cruciale si les phénomènes produisant de très fortes pluies s'accélèrent comme le craignent les météorologues...

De plus, il s'agit de zones devant accueillir du public. Notre responsabilité à tous en cas d'événements majeurs n'en sera que plus grande.

Ne devons-nous pas tirer des leçons des évènements dramatiques du passé, de La Faute-sur-Mer par exemple dont le maire vient d'être condamné à quatre ans de prison ferme pour négligence?...

ci-contre le terrain avec les stigmates des dernières pluies







Les avis du commissaireenquêteur

La faune et la flore

n ce qui concerne l'impact sur les milieux naturels, il est certain que la faune (insectes, oiseaux, ...), qu'abrite Fonfroide-le-bas depuis la nuit des temps sera touchée.

Le rapport des écologistes de l'Euzières, mené à la demande de Décathlon est pointé du doigt par d'autres associations de défense de la nature. Pour eux, un certain nombre d'espèces dont la présence sur zone est fort probable, dont les reptiles, n'a pas été comptabilisé. En ne tenant pas compte du cycle biologique des espèces, l'inventaire dressé est dénoncé comme incomplet...

La procédure

es analyses et études d'impact sont élaborées à la demande du porteur de projet et financées par ce dernier.

Le commissaire-enquêteur nommé, certes compétent dans bien des domaines, ne l'est pas sur tous et ne peut pas se faire accompagner ou diligenter des études complémentaires et/ou contradictoires. Il en est réduit à reprendre les arguments du porteur de

projet dans ses conclusions et à se fier à la notoriété des organismes ayant produit les analyses.

Que penser de la validité d'une telle enquête ?

C'est une réflexion qui est en cours partout en France, face aux questions soulevées par l'adoption de grands travaux comme le nouvel aéroport de Nantes ou le barrage de Sivens, certes peu comparables en volume, mais comparables par la méthode.

La faune et la flore :

Je ne suis pas un spécialiste de l'inventaire du patrimoine naturel et j'admets que l'ACNAT LR, qui a apporté une contribution intéressante à cette enquête, puisse dire que « ... l'ensemble des données disponibles n'a pas été correctement exploité...", mais quand je lis l'étude réalisée par les écologistes de l'Euzière qui comporte 77 pages dont 3 consacrées aux mesures d'atténuation d'impact et 8 aux mesures compensatoires ainsi qu'une annexe de 10 pages consacrée à l'évaluation des incidences (...), je n'accepte pas qu'on la considère comme légère. (...) Je pense que les mesures proposées par les écologistes de l'Euzière vont dans le bon sens et permettront aux différentes espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

L'impact économique

opposition a proposé lors du Conseil municipal 25/11/2014 de fixer une taxe d'aménagement supérieure à la taxe classique de 5% à laquelle chacun d'entre nous est assujetti en cas de construction d'une maison ou d'agrandissement. Il est en effet possible de fixer pour les zones à caractère spécifique et notamment commercial une taxe comprise entre 5 et 20%, ce qui aurait constitué une rentrée financière non dénuée d'intérêt. Par ces temps difficiles, quand les ressources des collectivités s'appauvrissent inéluctablement, pourquoi refuser une telle mesure et choisir de continuer à augmenter les impôts locaux des concitovens?

En termes économiques, quel sera l'impact de l'implantation d'enseignes concurrentes

(Décathlon, O'Terra, Truffaut,...) à quelques encablures du centre commercial de Trifontaine et du commerce local que représente le Boulidou mais aussi à proximité de Montferrier, de Clapiers et Jacou ? Oue deviendront demain le cycle Bonnet, la boucherie Gras, la fleuriste « Pivoine » ou l'enseigne Botanic ? Une baisse, même de 10 à 20 % de la fréquentation, peut mettre un petit commerce en grande difficulté. Que feront Intersport Saint Clément et Jacou pour contrer un adversaire redoutable et deux fois plus gros qu'eux ? Comment garantir la création de 200 emplois nets quand on connaît l'incidence inéluctable de ce type d'ouverture sur tous les emplois alentours (la fermeture de DECATHLON Saint Jean de Védas est déjà annoncée)?

Des paroles aux actes : « Commerçants et Artisans de proximité, à commencer par le Boulidou. C'est donc l'occasion de vous inciter une nouvelle fois à faire appel à leur savoir-faire, et d'utiliser nos commerces de proximité : une bonne façon de les aider en pensant à l'emploi des jeunes... et au carburant économisé (...) » Éditorial hors-série revue municipale numéro 16 de 2012- 2013.

Ne nous voilons pas la face : l'impact de l'arrivée de ce genre de commerces en périphérie a un impact connu et reconnu sur les petits commerces. Nous citerons l'article du journal les Échos: "La crise des centres-villes doit beaucoup à la multiplication des zones commerciales en périphérie. Et pourtant, elles n'en finissent pas de se multiplier suivant un scénario bien rodé. A grand renfort de communication, des promoteurs promettent aux élus d'implanter en périphérie des « centres commerciaux de nouvelle génération ». Fini l'urbanisme anarchique, les panneaux publicitaires tous azimut et les zones commerciales sans âme. Grâce aux « centres de nouvelle génération », assurent-ils, les villes bénéficieront de nouveaux lieux de vie et de nouvelles activités "totalement complémentaires" des commerces du centre-ville. Sans oublier la création d'"emplois durables", bien sûr."www.lesechos.fr
L'auteur rajoute:

"Convaincus d'avoir obtenu des garanties suffisamment solides, les politiques finissent par accepter. Malheureusement, une fois les signatures obtenues, beaucoup de promoteurs oublient leurs promesses de non-concurrence et cherchent à mettre les élus devant le fait accompli en changeant la nature des activités finalement implantées. (...) Cette technique du pied dans la porte, on la retrouve malheureusement partout en France. Aucune région n'en a l'exclusivité. Ni aucune tend-

Aussi soyons exigeants, soyons vigilants.

ance politique." www.lesechos.fr

Les avis du commissaireenquêteur

Les inondations:

Si, d'une part, le réseau pluvial et le fossé pluvial sont réalisés suivant les prescriptions prévues dans le dossier d'enquête, et part, les fossés pluviaux départementaux sont bien entretenus, la situation de toute cette zone devrait s'améliorer. La qualité du bureau d'études Proietec Environnement m'incite à penser que les mesures compensatoires préconisées sont de nature à répondre aux craintes exprimées par la population."

L'impact économique :

(...) se situant en bordure d'un grand axe, la RD 986, route de Ganges, ce projet pourra ainsi capter une partie de la population qui se rend à son travail ou qui se déplace pour ses besoins domestiques. (...) Oxylane aura un impact sur les autres commerces localement installés. Je ne pense pas qu'il sera aussi important que certains le craignent. En ce qui concerne INTER SPORT, son offre commerciale est différente de celle de DECATHLON. (...) Pour les autres activités, et, notamment, centre commercial «Le Boulidou », je pense que continueront habitués de s'y rendre en raison de l'éloignement du projet Oxylane. (...) Ces activités génèreront des emplois. Il est difficile de préciser le nombre d'emplois nets qu'il résultera, même si je pense que la destruction d'emploi dans les entreprises localement installées ne sera pas très importante (...).

Le Dossier...

Et demain?

anté bien-être, tel est le positionnement retenu pour justifier l'arrivée «sur nos terres» du complexe commercial, pour préférer le béton Décathlon au béton d'hypothétiques immeubles.

L'intitulé du projet est : "La société DECATHLON souhaite construire un quartier d'activités comportant des commerces, des restaurants et des services liés aux sports, aux loisirs, au plein-air, au bien-être et à la santé."

Au vu de l'actualité (cf. la fermeture de Décathlon au village Oxylane de Lesquin et l'arrêt des projets « village oxylane » en France), il nous est permis de douter de la réussite commerciale d'un centre uniquement dédié au sport/ santé/bien-être. Qu'adviendrait-il alors des lots qui ne seraient pas commercialisés ? Les enseignes déjà candidates à l'installation sont soumises comme toutes aux aléas de la conjoncture. Si elles devaient arrêter leur activité, quel type d'enseigne pourrait s'intaller?

Cela fait d'ailleurs partie des interrogations du commissaire-enquêteur qui n'ont pas trouvé de réponse dans le mémoire-réponse de Décathlon. Aussi, avant de rendre son avis favorable, a-t-il émis la recommandation suivante : "celle de bien inscrire dans les actes de vente les clauses d'activités pouvant garantir à long terme la nature de ces activités".

Il ne s'agit que d'une recommandation. L'absence de réponse de Décathlon sur le sujet montre, si besoin en était, qu'ils ne tiennent pas à se contraindre sur le sujet.



Les conclusions du commissaire-enquêteur :

" deux recommandations:

celle de bien inscrire dans les actes de vente les clauses d'activités pouvant garantir à long terme la nature de ces activités

- celle de choisir pour les granulats des couches de roulement des chaussées et pour le revêtement des parkings, des granulats clairs, comme les calcaires, ou mieux, comme des porphyres.

Avant d'émettre mon avis, bien que j'imagine les contraintes budgétaires des communes et des collectivités territoriales, j'espère que ce lotissement deviendra une raison supplémentaire de créer un véritable réseau de transport public et de pistes cyclables.

Qu'en conséquence j'émets un AVIS PÁVORABLE avec RESERVE sans vouloir mettre en doute la parole de monsieur le maire, il est indispensable que l'ouverture au public du lotissement multi-activités Oxylane soit concomitante avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration centralisée de ROUARGUES"

English corner



Nicolas Pauner, former oysterfarmer, started making cheese about five years ago due to the unpredictable nature of the oyster business. He and his colleagues make unpasteurised goat and sheep cheese and some cows' milk cheese at La Cavalerie in Aveyron. His customers keep coming back for the personal contact, friendly service and, because when you make cheese, you know what you're talking about, he says. He also sells lactose- and GMO-free charcuterie, GMO-free eggs and food supplement Spiruline locally produced by a childhood friend. When he's not making cheese, Nicolas makes music.

L'article complet sur le site : www. lesechosdesaintclement.org

L'article en français sur le site : www. lesechosdesaintclement.org

